

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 880^e
SÉANCE**

Mercredi 25 septembre 1963,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Allocution d'ouverture du Président</i>	3
<i>Election du Vice-Président</i>	3
<i>Election du Rapporteur</i>	3
<i>Organisation des travaux de la Commission</i>	3

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

Allocution d'ouverture du Président

1. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de l'avoir élu et s'engage à ne ménager aucun effort pour justifier la confiance ainsi placée en lui. En sa qualité d'Asiatique venant d'un pays en voie de développement, le Président se sent particulièrement honoré de servir de président à une commission qui a pour tâche générale de rechercher l'accroissement de la coopération internationale en vue d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement dans le cadre d'une économie mondiale en expansion. La Commission a un ordre du jour très chargé, mais, avec de la patience, de la persévérance, de la bonne volonté et la coopération de tous, le Président est persuadé que, comme par le passé, elle aura une action positive et efficace.

Election du Vice-Président

2. M. CHAKRAVARTY (Inde) propose la candidature de M. Fernandini (Pérou).

3. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) et M. SMID (Tchécoslovaquie) appuient cette proposition.

M. Fernandini (Pérou) est élu vice-président par acclamation.

Election du Rapporteur

4. M. KAPLANSKY (Canada) propose la candidature de M. Appiah (Ghana).

5. M. BERNARDES (Brésil), M. TELL (Jordanie) et M. KANO (Nigéria) appuient cette proposition.

M. Appiah (Ghana) est élu rapporteur par acclamation.

Organisation des travaux de la Commission
(A/C.2/217, A/C.2/L.721)

6. Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur la lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.2/217) où sont énumérées les questions de l'ordre du jour renvoyées à la Deuxième Commission et sur sa propre note concernant l'organisation des travaux (A/C.2/L.721).

7. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) estime que les suggestions du Président sont fort judicieuses et que, si suite leur est donnée, elles faciliteront les travaux de la Commission. Il accueille avec une satisfaction particulièrement vive la suggestion tendant à ce que la discussion générale porte sur toutes les questions dont la Commission est saisie. Cette façon de procéder évitera les répétitions et, en même temps, donnera à chaque délégation l'occasion de souligner les points qui l'intéressent particulièrement. Au paragraphe 8 du document A/C.2/L.721, le Président signale qu'il a l'intention de soumettre à la Commission une note contenant des suggestions au sujet du calendrier de l'examen des projets de résolution. Il pourrait être utile que cette note soit distribuée avant la présentation de tout projet de résolution. Au paragraphe 10, on laisse entendre que la Commission décidera peut-être de fixer au 13 décembre 1963 la date à laquelle elle aura terminé ses travaux. M. Bingham se demande si l'on ne pourrait pas fixer une date plus rapprochée, vu l'ordre du jour chargé qui attend le Conseil économique et social à la reprise de sa trente-sixième session, en décembre.

8. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne voit aucun intérêt à diviser les questions en deux groupes si, en fait, une même discussion générale doit englober tous les points de l'ordre du jour de la Commission. Lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale, la Commission avait divisé les questions en quatre groupes, méthode qui avait facilité les débats. La nouvelle proposition du Président concernant une discussion générale unique signifierait que l'attention de la Commission ne serait pas concentrée sur des problèmes particuliers. Il ne s'agit pas seulement de gagner du temps, mais aussi de veiller à ce que les questions inscrites à l'ordre du jour soient examinées le plus efficacement possible. M. Arkadyev suggère que la Commission répartisse les points qui lui sont renvoyés en trois groupes: les points 33, 35, 39 et 76; le point 34 concernant l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, question capitale qui doit faire l'objet d'un débat distinct sinon nécessairement prolongé; et les points 36 et 37. A la fin de l'examen de chaque groupe de questions, la décision ou le projet de résolution nécessaire pourrait être adopté.

9. M. BOLT (Nouvelle-Zélande) fait observer qu'une discussion générale sur toutes les questions présente beaucoup d'avantages. Encore que la suggestion avancée par M. Arkadyev ait de l'intérêt, il y a lieu de se souvenir que la Commission ne dispose pas d'autant de temps qu'elle le souhaiterait. Si la Commission doit prendre une décision ferme, M. Bolt est en faveur des propositions avancées par le Président. Toutefois, si, comme le Président l'a suggéré, l'examen des propositions présentées dans le cadre du premier groupe de questions commence pendant la seconde quinzaine d'octobre, on ne disposera que de 15 jours pour la discussion générale. Lors de la précédente session,

la discussion générale a duré près d'un mois, bien que la Commission n'ait pas toujours mis à profit tout le temps dont elle disposait. Si la discussion générale doit être terminée au 15 octobre, M. Bolt suggère donc que la liste des orateurs inscrits pour ce débat soit close le 4 octobre. Cela donnerait à toutes les délégations l'occasion de prendre la parole et faciliterait aussi la tâche du Président pour l'organisation du calendrier.

10. M. VIAUD (France) dit que sa délégation trouve les suggestions du Président généralement acceptables, étant donné qu'une discussion générale unique hâtera les travaux de la Commission. Il y a lieu de spécifier toutefois que les projets de résolution seront examinés en deux groupes distincts. Le Président devrait faire distribuer le plus tôt possible un calendrier pour l'examen des deux groupes de projets de résolution. Il se peut que la Commission décide de traiter de façon distincte et séparée les projets de résolution concernant certaines questions; il y aura sans doute un débat séparé sur tout projet de résolution concernant l'utilisation des ressources libérées par le désarmement. Il ne ressort pas clairement du paragraphe 10 de la note du Président si le Conseil économique et social devra se réunir avant la troisième semaine de décembre. Comme il n'y aura pas de session de printemps en 1964, l'ordre du jour du Conseil à la reprise de sa trente-sixième session sera chargé. Le Secrétariat devrait voir à quelles dates vers la fin de ses travaux la Commission ne se réunira pas, et ces dates pourraient être mises à la disposition du Conseil pour ses séances.

11. M. TELL (Jordanie) dit que, puisqu'il n'est pas possible de se passer entièrement de la discussion générale, sa délégation appuiera la procédure suggérée par le Président. Il pense, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, qu'il y a lieu de fixer une date pour la clôture de la liste des orateurs pour la discussion générale.

12. M. AYARI (Tunisie) juge la proposition du Président généralement acceptable. Toutefois, sa délégation éprouve certaines réserves quant à la suggestion qui figure au paragraphe 5 de la note du Président selon laquelle la Commission pourra examiner toutes questions éventuelles relatives à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au titre du premier groupe de questions. S'il est loisible à chaque délégation de faire connaître ses vues concernant la Conférence, il ne faudrait pas faire de propositions qui remettent en question tout le travail préparatoire déjà fait pour la Conférence.

13. En ce qui concerne le désarmement, la récente signature du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau constitue un événement extrêmement important qui doit avoir des répercussions sur les travaux de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Toutefois, cet événement ne justifie pas qu'une place spéciale soit donnée à la question du désarmement à la Deuxième Commission, et la délégation tunisienne est favorable à l'inclusion de ce point dans le premier groupe des questions. L'utilisation pacifique des ressources libérées par le désarmement est une question technique qui est déjà étudiée par des organes des Nations Unies et par des Etats Membres.

14. La délégation tunisienne n'est pas satisfaite de la procédure traditionnelle dans le cadre de laquelle la situation et les opérations du Fonds spécial et les

programmes de coopération technique des Nations Unies sont simplement notés et approuvés, au lieu de faire l'objet d'une discussion de fond. Ces deux questions sont étroitement liées à tout le problème du courant accéléré de capitaux et d'assistance technique vers les pays en voie de développement. M. Ayari suggère donc que les activités et politiques des organes de crédit des Nations Unies, notamment du Fonds spécial, fassent l'objet d'un examen détaillé lors de l'étude des subdivisions d et e du point 33 par la Commission.

15. M. HAKIM (Liban) estime que la procédure suggérée par le Président est suffisamment souple pour répondre aux arguments soulevés par diverses délégations. Ainsi qu'il est dit dans le paragraphe 6 de la note du Président, les délégations qui souhaitent présenter des observations de caractère général à l'occasion d'un projet de résolution quelconque auront l'occasion de le faire. Il serait peu judicieux de s'écarter d'une procédure qui a fait ses preuves dans le passé. La discussion générale est extrêmement précieuse, parce que les délégations ne limitent pas leurs observations aux points de l'ordre du jour, mais abordent les problèmes économiques généraux et exposent l'expérience de leur propre pays. La procédure suggérée par le Président n'empêche pas l'examen distinct de la question importante du désarmement. Deux semaines ne semblent pas assez pour la discussion générale, et celle-ci devrait se poursuivre pendant la deuxième quinzaine d'octobre.

16. M. CUMES (Australie) suggère que les déclarations du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, du Directeur général du Fonds spécial, du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et du Commissaire à l'assistance technique aient lieu aussitôt que possible, car les délégations souhaiteront les étudier au moment où elles prépareront leurs propres interventions.

17. M. COSIO VILLEGAS (Mexique) appuie les propositions du Président. Les déclarations qui ont été faites concernaient des questions de détail ou cherchaient à préciser certains points de la note du Président, et la procédure qui y est exposée est favorablement accueillie dans l'ensemble. Ces points une fois éclaircis, il devrait être possible de prendre une décision en ce qui concerne l'organisation des travaux.

18. M. KANO (Nigéria) pense que l'examen de toutes questions éventuelles relatives à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être abordé avec prudence. Les débats de la Deuxième Commission ne doivent pas préjuger les travaux du Comité préparatoire. M. Kano convient qu'il ne suffit pas de prendre acte des progrès et des activités du Fonds spécial et que la question du courant des capitaux, si importante pour les pays en voie de développement, doit faire l'objet d'un examen approfondi. La discussion générale durera trois semaines au moins et il faudrait fixer la date de clôture de la liste des orateurs. Les pays en voie de développement souhaitent que la question des ressources libérées par le désarmement soit examinée en détail, sans faire nécessairement l'objet d'un débat séparé.

19. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que la situation n'est pas exactement semblable à celle de l'année précédente, où l'on avait décidé d'examiner séparément la question du désarmement. Aucune décision de ce genre n'a été prise pour la présente session, bien

qu'on ait reconnu l'importance de cette question. Se fondant sur le paragraphe 6 de la note du Président, qui parle de la souplesse nécessaire aux délibérations de la Commission, la délégation de l'Union soviétique demande que le point 34 soit examiné séparément, même si aucun projet de résolution n'est présenté à ce sujet. Le Conseil économique et social a adopté la résolution 982 (XXXVI), qui recommande que les Nations Unies étudient les aspects économiques et sociaux du désarmement.

20. M. SOUSSANE (Maroc) approuve la mise en garde du représentant de la Tunisie contre une réouverture du débat sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui pourrait avoir des effets défavorables sur les travaux déjà accomplis pour fixer les dates de la Conférence. Il serait reconnaissant au Président de bien vouloir modifier dans cet esprit la deuxième phrase du paragraphe 5 de sa note. Il approuve également la suggestion du représentant de l'Australie tendant à ce que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales et les directeurs des trois programmes opérationnels prennent la parole à une date rapprochée.

21. M. UNWIN (Royaume-Uni) estime que la note du Président est, dans l'ensemble, acceptable. Certains points pourraient toutefois être modifiés. Notamment, il serait infiniment souhaitable, comme l'a suggéré le représentant des Etats-Unis, que la Commission termine ses travaux à une date plus rapprochée. De plus, si l'on fixait dès le début une date pour la clôture de la liste des orateurs, les travaux de la Commission se dérouleraient à un rythme plus rapide. M. Unwin juge très intéressante la suggestion du représentant de la France tendant à ce que les réunions du Conseil économique et social alternent avec des réunions de la Deuxième Commission, afin de réduire les obligations des délégations en décembre. Il appuie également la suggestion du représentant de l'Australie tendant à ce que les quatre déclarations de fond du Secrétariat soient faites le plus tôt possible.

22. M. STANOVNIK (Yougoslavie) dit que la note du Président est pleinement satisfaisante. Une discussion générale portant sur toutes les questions, ainsi que le Président l'a proposé, équivaut à une discussion générale sur le rapport du Conseil. Il y aurait intérêt à ce que cette discussion ait lieu dès le début des travaux de la Commission, car beaucoup de délégations comprendront alors des personnalités gouvernementales et la discussion concentrera l'attention sur les questions économiques actuellement les plus importantes. Les délégations auront toute latitude pour souligner tous les points auxquels elles attachent une importance particulière. Il est fort improbable qu'il y ait une seule délégation qui n'aborde pas les conséquences économiques et sociales du désarmement, question qui non seulement est le sujet du point 34, mais fait également partie du point 12, puisqu'elle est traitée au chapitre premier du rapport du Conseil économique et social (A/5503). Les délégations auront également toute latitude pour parler de cette question lors de la discussion des projets de résolution. Il importe donc peu que la question soit examinée séparément ou dans le cadre de la discussion générale.

23. Notant que rien n'autorise la Commission à modifier les dispositions déjà prises pour l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, M. Stanovnik fait observer que la

discussion générale à la Deuxième Commission fournit néanmoins aux délégations, et plus spécialement à celles qui ne sont pas représentées au Comité préparatoire, une excellente occasion de faire connaître leur position au sujet des problèmes qui seront examinés à la Conférence. En fait, leurs opinions seront d'une grande utilité pour le Comité préparatoire lors de sa troisième session.

24. Comme il est difficile de prévoir quels projets de résolution seront présentés, M. Stanovnik se demande si le Président n'aurait pas intérêt à fixer une date limite pour la présentation des projets de résolution sur telle ou telle question. Si elle était adoptée, cette procédure permettrait d'éliminer les différends possibles au sujet de l'ordre de priorité des divers projets de résolution; si deux projets de résolution traitaient de la même question, on pourrait les examiner simultanément ou l'un aussitôt après l'autre.

25. M. HIREMATH (Inde) estime que les différences d'opinion exprimées au sujet de la note du Président sont essentiellement une question d'accent, puisque nul ne conteste que la Commission doit étudier toutes les questions dont elle est saisie d'une manière satisfaisante et ordonnée et dans les délais impartis. Il serait utile de commencer par une discussion générale sur toutes les questions; cela permettrait à toutes les délégations de se faire une idée exacte de l'opinion des autres. Comme le représentant de l'Australie l'a suggéré, il serait également utile que la Commission entende dès que possible les déclarations du Sous-Secrétaire et des directeurs des trois programmes opérationnels. Il serait également sage de fixer une date rapprochée pour la clôture de la liste des orateurs. M. Hiremath approuve la suggestion faite par le représentant du Liban tendant à réserver trois semaines pour la discussion générale. Tout en reconnaissant qu'une discussion générale portant sur toutes les questions ne doit pas préjuger l'examen pertinent de telle ou telle question, M. Hiremath estime que les suggestions du Président prévoient suffisamment de temps pour l'examen des questions qu'il y aurait lieu d'étudier séparément.

26. M. AUGUSTE (Haïti) appuie les suggestions faites par le Président, mais préfère une discussion générale de trois semaines, qui donnerait aux petites délégations une meilleure occasion de se faire entendre. Il appuie également la suggestion tendant à ce que les quatre déclarations du Secrétariat soient faites le plus tôt possible.

27. M. GHEBEH (Syrie) pense que les suggestions du Président ne sont pas incompatibles avec le désir exprimé par le représentant de l'Union soviétique de voir accorder une importance particulière à certaines questions, telles que le désarmement, à condition de maintenir une certaine souplesse. Il estime également que la discussion générale devrait durer trois semaines.

28. M. CUMES (Australie) dit qu'il éprouve certaines appréhensions au sujet de la suggestion tendant à faire alterner des réunions du Conseil avec des réunions de la Deuxième Commission, car une procédure de ce genre risquerait d'entraver les travaux des deux organes. Certaines délégations envoient des représentants spéciaux au Conseil, mais il leur serait difficile de le faire à moins que des dates précises ne soient fixées pour les séances de celui-ci. M. Cumes propose donc que l'on fixe la date de la reprise de la trente-sixième session du Conseil, qui ne devrait pas se prolonger au-delà d'une semaine. La Deuxième

Commission pourrait essayer de terminer ses travaux pour le 6 décembre, afin de laisser suffisamment de temps pour les réunions du Conseil.

29. Le PRÉSIDENT constate que de nombreuses délégations appuient les suggestions qu'il a formulées dans sa note, mais que certaines ont émis des réserves et qu'une délégation a proposé une organisation différente des travaux. Il appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 4 de la note, dans lequel il fait observer que l'organisation suggérée vise non seulement à gagner du temps, mais également à assurer un meilleur équilibre entre les deux groupes de questions, qui sont d'ailleurs liés, tout au moins au niveau des décisions de politique, et sur le paragraphe 6, où il est indiqué que les délégations qui souhaitent présenter des observations de caractère général à l'occasion d'un projet de résolution quelconque auront l'occasion de le faire. Le Président espère que cette explication satisfera le représentant de l'Union soviétique.

30. Le Président tiendra compte des réserves formulées à propos de certaines phrases du document. Comme il n'est pas encore en mesure d'établir la note mentionnée au paragraphe 8 au sujet du calendrier de présentation des projets de résolution, certains projets de résolution seront sans doute distribués avant que cette note ne paraisse.

31. Le Président propose que la date limite pour la clôture des travaux de la Commission soit provisoirement avancée au 6 décembre, que la discussion générale se prolonge pendant trois semaines s'il y a lieu, et que la liste des orateurs pour la discussion générale soit close le 4 octobre. Il demandera aux directeurs des trois programmes opérationnels de bien vouloir prendre la parole à une date rapprochée. Le Secrétariat se mettra en rapport avec les membres du Conseil en ce qui concerne la reprise de la trentesième session. Le Président reviendra sur cette dernière question ultérieurement.

32. S'il n'y a pas d'objection, le Président estimera que la Commission approuve sa note avec les éclaircissements fournis.

Il en est ainsi décidé.

33. Répondant à une question de M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), le PRÉSIDENT dit que la date de clôture des travaux de la Commission ne peut faire l'objet que d'une décision provisoire, car il est impossible de prévoir la façon dont le débat évoluera. Il interprète la décision de la Commission comme une approbation de sa note avec les éclaircissements et les changements apportés, compte tenu de ceux qui ont été suggérés par les membres de la Commission.

La séance est levée à 18 heures.